

SAINT PRIVAT EN PERIGORD

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2018
A 20 H 30 A LA SALLE DES FETES DE SAINT PRIVAT DES PRÉS

Etaient Présents : Pascale ROUSSIE-NADAL, Pierre de CUMOND, Stéphane FERRIER, Louis-Michel TESTAUD, Rémy CHAUSSADE, Françoise PICHOT, Cyril CONDEMINE, Stéphen HARRISSON, Monique DUPUY, Jean-Marie TALLON, Michaël FETY, Henri LAVAL, Marie-Christine ANDRIEUX, Michel DENOST, Huguette FAURÉ, Joëlle JACQUEMENT, Pascale PALMIER, Karl CHAPELOT, Françoise TÉNÉS, Maxime CHAUME, Kathleen SUMMERHAYES, Jacky CHANTRE, Nicole FERRIER, Fabienne PICHOT, Brigitte HALLER,

Absents Excusés : Eric LOSMEDE, Gilles SOUVETON, David CLAIRAUD, Denise RAGOT (Pouvoir à Jacky CHANTRE), Sophie BELAY (Pouvoir à Pascale ROUSSIE), Laurence PAILLER (Pouvoir à Huguette FAURÉ).

Absent non Excusé : Lionel BRARD.

Madame Fabienne PICHOT a été désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1 TRAVAUX :

- Rénovation des façades des bâtiments communaux et aménagement du bourg de Saint Privat des Prés 3^{ème} tranche : Plan de financement et demande de subvention

Une demande de subvention auprès du conseil départemental a été demandée en 2017. Il avait été demandé une subvention à hauteur de 25% des travaux estimés (171 748,73€ H.T.) soit 42 937,18€.

Une demande de subvention au titre de la DETR a aussi été déposée concernant ce dossier et acceptée pour 49 360,58€.

Depuis un permis d'aménager concernant ces travaux a été déposé selon la nouvelle réglementation et les prix ont été réactualisés soit 203 183,43€ H.T.

De plus, dans la demande de subvention il a été rajouté :

- les travaux de démolition de la grange soit 4 375,50€ H.T. pour l'aménagement d'une placette
- les travaux de rénovation des façades sur l'ensemble de la commune soit :

Saint Privat des Prés :	22.217,06 € H.T.
Saint Antoine-Cumond :	40.772,49 € H.T.
	<u>62.989,55 € H.T.</u>

Soit un total de travaux de = 270 548,48€ H.T.

Une autre demande de DETR a été déposée et acceptée pour un montant de 7420 € concernant la démolition de la grange et rénovation des façades de la placette pour une estimation de travaux à 37.100,00 € H.T.

Le nouveau plan de financement s'établit désormais comme suit :

DÉPENSES HT	En €	RECETTES	En €	En %
Travaux	270 548,48 €	État DETR 2016	49 360,58 €	18,25 %
		Etat DETR 2018	7 420,00€	2,75 %
		Conseil départemental au titre des CPC	67 637,12€	25%
		Total aides publiques	124 417,70 €	46 %
		Autofinancement	146 130,78 €	54%
TOTAL HT	270 548,48 €	TOTAL	270 548,48 €	100 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le plan de financement pour l'ensemble des travaux envisagés.

- Convention pour la clause d'insertion sociale et de promotion de l'emploi dans les marchés publics

Dans le cadre des objectifs de la politique de cohésion sociale et de développement durable et dans le respect des marchés publics il y a la possibilité de favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles. La commune doit inscrire dans les marchés publics de certaines opérations un ou plusieurs articles en faveur de l'insertion.

Pour ce faire la commune de Saint Privat en Périgord sollicite l'appui de la cellule d'ingénierie clause sociale d'insertion du Conseil Départemental de la Dordogne pour la mise en œuvre de ces dispositions au moyen d'une convention entre la commune et le département. Madame le Maire demande au conseil l'autorisation de signer cette convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Madame le Maire à signer la convention.

- Eradication des luminaires boules – SDE 24 – Suite du projet

Le SDE 24 demande de lui donner mandat pour réaliser les travaux d'éradication des luminaires boules sur la Commune déléguée de Saint Privat Des prés et prévoir au budget le financement nécessaire selon le plan de financement ci-dessous :

PROGRAMME D'ERADICATION DES LUMINAIRES BOULES

COMMUNE	SAINT PRIVAT EN PERIGORD	
SECTEUR	11	
MONTANT HT	2960,53 €	
PARTICIPATION DU SDE 24	1332,24 €	45 %
SUBVENTION DETR	651,32 €	22 %
COMMUNE	976,97 €	33 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le plan de financement proposé pour la réalisation des travaux

- Avenant négatif : travaux cabinet médical et logement conventionné

- **Avenant négatif : travaux du cabinet médical et du logement conventionné**

- Lot 4 : électricité / chauffage : SARL JAMOT pour le logement conventionné et Cabinet médical.

A la fin des travaux il a été constaté que l'antenne terrestre prévue initialement dans le marché n'avait pas été posée mais avait été facturée.

Il y a donc lieu de prendre un avenant négatif de **306,90 €** pour le logement et de **74,34€** pour le cabinet médical.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'avenant négatif.

2 EAU ET ASSAINISSEMENT

- Transfert aux communautés de communes des compétences Eau et Assainissement : demande de report

La loi NOTRe attribue, à titre obligatoire, les compétences eau et assainissement aux communautés de communes à compter du 1^{er} janvier 2020.

La loi N° 2018-72 du 3 août 2018 permet aux communes membres d'une communauté de communes qui n'exerce pas, à la date de la publication de la loi, les compétences relatives à l'eau et à l'assainissement collectif, de s'opposer au transfert de ces compétences.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal s'oppose à l'unanimité au transfert de ces compétences

Ce transfert sera alors repoussé de 2020 à 2026.

- S.M.D.E. 24 :
 - Transfert des compétences Eau et/ou Assainissement collectif de dix collectivités au S.M.D.E. 24

Certaines collectivités adhérentes au SMDE 24 ont souhaité par délibération transférer des compétences optionnelles. Il convient que chaque collectivité adhérente au SMDE 24 accepte le transfert des compétences de ces collectivités :

- Le transfert de la compétence optionnelle « Eau » au SMDE 24 à compter du 01/01/2019 des collectivités suivantes :
- LE SIAEP de la VALLEE DE L'ISLE
- La Commune de PAZAYAC
- La Commune de COLY
- La Commune de Saint Pierre de Frugie
- La Commune de Tourtoirac
- La Commune d'AUBAS (Hors zones rurales)
- Le transfert de la compétence optionnelle « assainissement collectif », à compter du 01/01/2019 des collectivités suivantes :

La Commune de VAUNAC
La Commune de La Chapelle Aubareil
La Commune de Saint Amant de Coly
La Commune d'Aubas
La Commune de Coly

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le transfert des compétences optionnelles « Eau » et « Assainissement Collectif » au SMDE 24.

- Adhésion et transfert de la compétence Eau de la ville de Périgueux au SMDE 24.

Le Conseil Municipal accepte également à l'unanimité l'Adhésion et le transfert de la compétence « Eau » de la Ville de Périgueux au SMDE 24.

3 PERSONNEL

- Création d'un poste pour les services techniques en contrat aidé

Madame le Maire propose la création d'un poste pour les services techniques en contrat aidé appelé contrat PEC (Parcours-Emploi-Compétence) à raison de 35 H/Semaine à compter du 1^{er} décembre 2018 pendant un an.

L'objectif du PEC est de faciliter l'insertion professionnelle d'accès à l'emploi. En contrepartie une aide à hauteur de 50 % de l'Etat est attribuée à la Collectivité plafonnée à 20 heures.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la création de ce poste :

Contre : 0 Abstention : 01 Pour : 27

Mesure adoptée par les membres du Conseil Municipal.

- Renouvellement assurance statutaire

Madame le Maire explique que les contrats d'assurance relatifs à la protection sociale des agents permettent à la collectivité de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge et propose de renouveler les contrats CNP pour les agents affiliés à la CNRACL et pour les agents affiliés à l'IRCANTEC.

Mesure adoptée à l'unanimité.

4 CONVENTION RELATIVE A LA TRANSMISSION DES DONNÉES DE L'ÉTAT CIVIL PAR VOIE DÉMATÉRIALISÉE

Considérant le nombre important de décès enregistrés sur la Commune, l'INSEE propose la possibilité de dématérialiser l'envoi des bulletins d'état civil. La démarche est gratuite et nécessite simplement la signature d'une convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Madame le Maire à signer la convention.

5 VENTE CHEMIN RURAL

Monsieur Yann THIVOLARD et Madame Valérie BEAUDOUT propriétaires riverains proposent d'acquérir une partie du chemin situé à Maleville pour 1 € le m² soit 176 m² plus la totalité des frais engagés à ce jour par la Commune pour un montant de 1585.73 € Ils s'engagent également à régler les frais de l'acte administratif.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'aliénation d'une partie du chemin rural situé au lieu-dit Maleville et accepte la proposition de Monsieur Yann THIVOLARD et de Madame Valérie BEAUDOUT.

6 DONATION PARCELLE DE MONSIEUR JACQUIN

Monsieur JACQUIN a fait parvenir un courrier à la Mairie dans lequel il explique qu'une parcelle lui appartenant n° 1490 SECTION C située au BOIS DE JEANGARD, d'une contenance de 40 ca, n'existe plus en tant que telle. Elle a été absorbée par la route et les chemins communaux qui la délimitent. Par souci de régularisation, Monsieur JACQUIN souhaite faire don de cette parcelle à la Commune et prendre en charge les frais d'acte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'achat de cette parcelle pour l'Euro symbolique.

QUESTIONS DIVERSES

- Maison d'accueil de Festalemps : Monsieur Stéphane FERRIER demande qu'une place du parking soit réservée pour la Maison d'accueil. Par ailleurs il demande à ce qu'une information soit faite pour que la maison d'accueil soit complétée, il y a actuellement une place disponible.
- Monsieur Karl CHAPELOT demande que des arbustes sur l'aire de loisirs de St Antoine Cumond soient remplacés. Madame le Maire autorise Karl CHAPELOT à demander un bon d'achat au secrétariat.
- Monsieur Cyril CONDEMINE demande qu'un groupe de travail se mette en place pour travailler sur le dossier d'adressage des hameaux pour les 3 communes historiques

La Séance est levée à 22 h 20

Diffusion :

- P. ROUSSIE-NADAL
- P de CUMOND
- S. FERRIER
- L-M TESTAUD
- R. CHAUSSADE
- M.CHAUME
- D.RAGOT
- Fr. PICHOT
- L.PAILLER
- JM TALLON
- M FETY
- H. LAVAL
- M. DUPUY
- E. LOSMEDE
- J. CHANTRE
- S BELAY
- P PALMIER
- L BRARD
- H FAURÉ
- C.CONDEMINE
- M. DENOST
- J JACQUEMENT
- S. HARRISON
- Fa PICHOT
- K. SUMMMERHAYES
- K.CHAPELOT
- N FERRIER
- B HALLER
- M C ANDRIEUX
- G SOUVETON
- F TENES
- D CLAIRAUD

